

GREFFE
du Tribunal de Commerce de
NANTES
6 allée de l'Île Gloriette
BP 64623
44046 NANTES CEDEX 1

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :	Dépôt effectué par :
! SA Conseil d'Administration	! Sté civile professionnelle
! CIGAL INVESTISSEMENTS	! SCF JCH. GUEGUEN, M. FREOUR, M. ROYER.*
! 5 RUE REGNARD	! 134 RUE PAUL BELLAMY
!	!
!	!
! 44000 NANTES	! 44000 NANTES

Numéro RCS : NANTES B 334 180 486 <22869/97B00383>

=====

! Pièces déposées le 25/03/1998	Numéro : 981788
---------------------------------	-----------------

=====

! RAPPORT COMMIS. AUX APPORTS	10/03/1998
! PIECES RECUES AU GREFFE LE 20 MARS 1998	

=====

BORDEREAU DE FRAIS

=====

! Total Exonéré Taxe.....	38.00	Total soumis à Tva.....	39.00!
! Montant Tva.....	8.03	TOTAL T.T.C.....	85.03!

=====

Le Greffier,

CIGAL INVESTISSEMENTS

Société Anonyme au capital de 5 947 400 francs
Siège social : 5 rue Régnard - 44000 NANTES
RCS NANTES B 334 180 486

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LES APPORTS EFFECTUES PAR LA SOCIETE SOJAL**

Jacques BOULLIER

13 rue de Strasbourg BP 90812
44008 NANTES CEDEX 1

ESCP
Commissaire aux Comptes

Tél 02 40 47 62 44
Fax 02 51 82 48 02

En exécution de la mission de commissaire aux apports qui m'a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Nantes en date du 29 janvier 1998, je vous présente mon rapport sur l'appréciation de la valeur des apports devant être effectués par la société SOJAL dans le cadre de la fusion avec votre société.

1 - Exposé sur l'opération projetée

- Sociétés concernées

La société SOJAL est une SARL au capital de F. 50 000, dont le siège social est situé 5 rue Regnard - 44000 NANTES. Son objet social porte sur toute opération se rapportant directement ou indirectement à l'exploitation d'un fonds de commerce de brasserie.

La société CIGAL INVESTISSEMENTS est une Société Anonyme au capital de F. 5 947 400, dont le siège social est situé 5 rue Regnard - 44000 NANTES. Son objet social porte sur la prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés, affaires ou entreprises et sur l'exploitation directe ou indirecte des fonds de commerce de ces dernières.

- But de l'opération

Cette opération de fusion est envisagée dans le cadre d'une restructuration du groupe LA CIGALE dont font partie les deux sociétés, afin de simplifier et rationaliser les structures.

- Bases de la fusion

Pour établir les conditions de l'apport et de sa rémunération, il a été décidé de retenir les comptes annuels de chacune des sociétés, arrêtés au 30 juin 1997.

- Propriété, jouissance et conditions

Votre société aura la propriété et la jouissance des biens et droits apportés à compter du 1^{er} juillet 1997. Toutefois, les apports ne seront définitifs qu'après approbation de l'opération par votre assemblée générale extraordinaire. Toutes les opérations effectuées

du 1^{er} juillet 1997 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, seront réputées faites pour le compte de la société absorbante.

La fusion est placée sous le régime de faveur prévu à l'article 816 du Code Général des Impôts pour les droits d'enregistrement et à l'article 210A du même code en matière d'impôt sur les sociétés.

2 - Descriptions et évaluation des apports

Aux termes de la convention de fusion signée par les organes de direction des deux sociétés, l'actif apporté et le passif pris en charge s'établissent ainsi :

- Titres de participation	17 999 176 F.
- Valeurs réalisables et disponibles	2 018 106 F.

	20 017 282 F.
- Passifs pris en charge	15 095 254 F.

- Actif net apporté	4 922 028 F.

Le détail des apports figure en annexe de ce rapport.

Les biens apportés et les passifs pris en charge ont été repris à leur valeur nette comptable.

Les titres apportés représentent 59 469 titres sur les 59 474 qui constituent le capital de CIGAL INVESTISSEMENTS. S'agissant d'une restructuration interne, ils sont apportés à leur valeur nette comptable. Leur valeur d'apport, soit 17 999 176 est cohérente avec les prix retenus lors de la dernière transaction significative, si l'on tient compte du fait que celle-ci avait été effectuée d'une part coupon attaché et d'autre part à une époque où le chiffre d'affaire était légèrement supérieur. Par ailleurs cette valeur se recoupe également avec celle que l'on obtient en revalorisant le fonds de commerce détenu par la filiale LA FONTAINE sur la base d'un pourcentage de 70 % du chiffre d'affaires.

3 - Vérifications effectuées

J'ai effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour :

- Vérifier la réalité des actifs apportés et des passifs pris en charge,
- Contrôler la valeur attribuée aux apports,
- M'assurer que les événements intervenus pendant la période de rétroactivité n'étaient pas de nature à remettre en cause l'évaluation des apports.

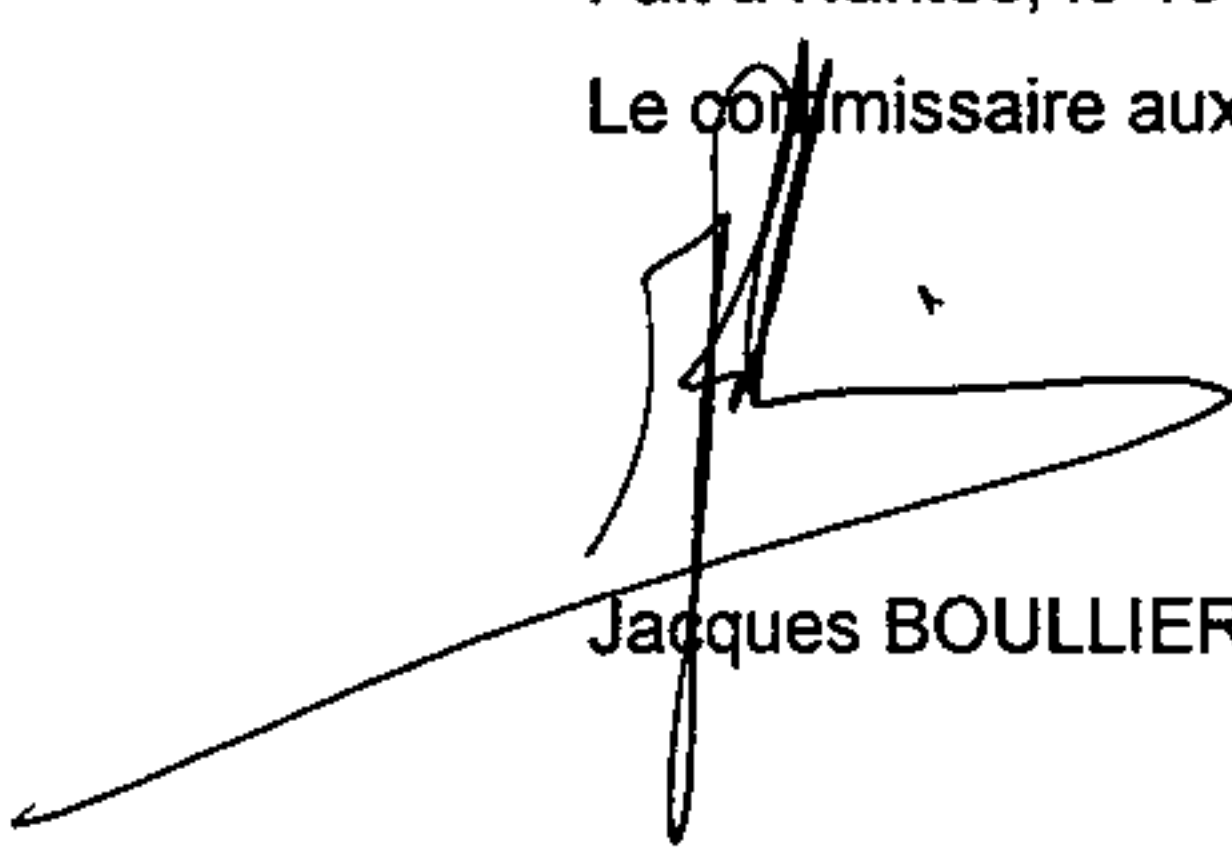
4 - Conclusion

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports décrits ci-dessus, dont le total s'élève à F. 4 922 028.

La société absorbée étant détenue à 100 %, le montant de l'actif apporté est au moins égal au montant de la prime de fusion de F. 1 806 828 qui seule est constatée au bilan.

Fait à Nantes, le 10 mars 1998,

Le commissaire aux apports



Jacques BOULLIER.

APPORTS EFFECTUES PAR SOJAL

ACTIF

Titres de participation

Soit 59 469 actions Cigal Investissements	17 999 176.00
---	---------------

Autres créances et disponibilités

2 018 106.00

Soit avance à Cigal Investissements et intérêts	1 195 631.00
---	--------------

Créances clients	362 240.00
------------------	------------

TVA à récupérer	104 695.34
-----------------	------------

Divers	13 285.50
--------	-----------

Valeurs mobilières de placement	317 012.96
---------------------------------	------------

Disponibilités	25 241.06
----------------	-----------

2 018 105.86

Actif brut apporté

20 017 282.00

PASSIF PRIS EN CHARGE

15 095 253.00

Compte courant	5 935 745.00
----------------	--------------

Emprunts bancaires	8 068 108.00
--------------------	--------------

Fournisseurs	606 356.00
--------------	------------

Dettes fiscales et sociales	448 358.00
-----------------------------	------------

Dettes diverses	36 686.00
-----------------	-----------

Passif pris en charge 15 095 253.00

Actif net apporté

4 922 029.00